



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Affiché le 19 décembre 2019.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 11 décembre 2019, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose RIZZO - Joël SUBTIL - Alain BRITEL - Thierry REBERE - Janine DURET - Josiane TOURRES
Étaient excusés	Agnès PRUNIAUX - Agnès DUBOIS - Hélène VIOLY - Fabien CHAVET - Anaïs JULLIEN - Nicolas RIPPE - Isabelle SERRAND (procuration à Janine DURET) - Stéphanie CORNATON
Secrétaire de séance	Marie-Rose RIZZO
Conseillers en exercice : 19	Présents : 11 Votants : 12

APPROBATION COMPTE RENDU DU 4 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu du Conseil municipal du 4 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 5

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2019-007 du 13/12/2019	Acte spécial de sous-traitance de la Société COLAS RAA, lot 8 « VRD » des travaux d'accessibilité de la Commune, à la Société BENOIT Ludovic de MONTREAL LA CLUSE, pour un montant total de 28 720 € HT, soit 34 464 € TTC. Les travaux sous-traités sont les suivants : rampe extérieure, terrasse, pilotis, clôtures de panneaux soudés et portillon.
---------------------------	---

Elle précise que les travaux ont commencé à la salle des fêtes. André PERRIN ajoute que l'ensemble de l'accessibilité devrait être terminé aux alentours du 15 mars à l'exception du restaurant La Biennoise. Quant aux écoles, les aménagements seront réalisés pendant les vacances scolaires de février-mars 2020.

BUDGET COMMUNE 2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

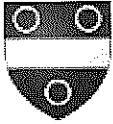
Jean-Claude GAILLARD présente les modifications à apporter au budget 2019 :

Section de fonctionnement

- inscription de crédits supplémentaires (7 000 €) pour des travaux d'entretien et de réparation de la voirie suite à l'affaissement du trottoir route de Maissiat ;
- ajustements des crédits (5 900 €) sur le chapitre « charges de personnel et frais assimilés » ;
- financement des dépenses précitées (12 900 €) par prélèvement sur les dépenses imprévues.

Section d'investissement

- inscription de crédits supplémentaires (7 000 €) sur l'opération 167 « travaux 2019 » pour le changement de la chaudière à la Maison des Sociétés ;
- inscription de crédits supplémentaires (26 000 €) sur l'opération 168 « travaux voirie 2019 » pour des aménagements sécuritaires route de Bonaz avec rétrécissement de la chaussée et pose d'un coussin lyonnais au centre.



Commune de DORTAN (01590)

- financement des dépenses précitées (33 000 €) par prélèvement sur les dépenses imprévues (-17 900 €), diminution des crédits sur les opérations 166 « équipements 2019 » (-13 100 €) et 156 « travaux ONF 2016 » (-2 000 €) aucune participation financière n'étant finalement demandée à la Commune pour la piste forestière de Mons ;

Délibération : oui à l'unanimité.

FIXATION TARIFS MUNICIPAUX 2020

Jean-Claude GAILLARD commente les propositions faites sur la base d'une augmentation de 1 %.

Délibération : le Conseil municipal, par 9 voix pour et 3 contre :

- DECIDE, après discussion, de ne pas augmenter les tarifs ;
- FIXE, ainsi qu'il suit, les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2020 :

Produits		Tarifs 2020
Location salle des fêtes	Associations locales (manifestations inscrites au calendrier) avec 1 utilisation gratuite par an	61.00 €
	Particuliers de Dortan	300.00 €
	Cours de danse (la séance)	5.00 €
	Associations extérieures à Dortan	643.00 €
Location maison des Sociétés	Tous utilisateurs	200.00 €
Copies	A3	0,40 €
	A3 recto verso	0,70 €
	A 4	0,30 €
	A4 recto verso	0,50 €
	A3 couleur	1,30 €
	A4 couleur	1,10 €
Télécopies	Communication ou accusé réception	1,10 €
Travaux par agents communaux	Main d'œuvre et utilisation matériel (forfait)	93.00 €
Cimetière	Concession de 15 ans - 2,50 m ²	180.00 €
	Concession de 15 ans - 5 m ²	354.00 €
	Concession de 30 ans - 2,50 m ²	303.00 €
	Concession de 30 ans - 5 m ²	603.00 €
	Cavurne 15 ans	939.00 €
	Cavurne 30 ans	1 599.00 €
	Columbarium 15 ans	84.00 €
	Columbarium 30 ans	162.00 €
Restauration scolaire	Repas midi enfant	3.60 €
	Repas midi adulte	4.30 €
	Garderie pause méridienne	2.40 €
Périscolaire	Garderie midi – 20 séances	21.00 €
	Garderie matin et soir – 20 séances	25.00 €
	Etudes surveillées – 20 séances	25,00 €
Transport scolaire	Matin et/ou soir / enfant / an	30.00 €
Loyers de la Cité	Logement 2 pièces	68.00 €
	Logement 4 pièces	108.00 €
	Logement 5 pièces	124.00 €
	Logement 6 pièces	143.00 €
	Logement 7 pièces	159.00 €
	Logement 8 pièces	179.00 €
	Commerce et annexe (1e m ²)	2.40 €
Droit de place	L'emplacement par jour d'occupation	28.00 €



Commune de DORTAN (01590)

RECOMPENSES AUX ETUDIANTS, SPORTIFS ET MUSICIENS MERITANTS

Mme le Maire propose, comme chaque année, de récompenser les personnes qui se sont distinguées sur le plan scolaire, sportif ou musical lors de la cérémonie des vœux du 11 janvier 2020, par la remise d'un bon d'achat de 60 € par personne à valoir chez les commerçants partenaires.

Elle précise que sont concernés les mentions au baccalauréat, les majors de promotion, les champions de l'Ain, les sportifs participant, à titre individuel, aux championnats de France et les premiers prix de conservatoire.

Délibération : oui à l'unanimité.

ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE : AVENANT N° 1

Mme le Maire rappelle au Conseil l'acquisition d'une tondeuse autoportée ISEKI en 2019, en remplacement de l'ancien matériel qui avait 11 ans.

Elle présente l'avenant n° 1 au contrat d'assurance des véhicules à moteur proposé par la SMACL pour la mise à jour de la flotte automobile assurée qui fait apparaître une augmentation de la cotisation de 15.25 € HT, soit 18.95 € TTC pour l'année 2019, la cotisation globale se montant à 2 213.82 € HT.

Délibération : oui à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE RISQUES STATUTAIRES – MANDAT AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR ENGAGEMENT CONSULTATION

Mme le Maire explique que le Centre de gestion de l'Ain qui suit entre autres la carrière des agents a la possibilité de souscrire pour ses Communes et Etablissements publics membres des contrats d'assurances couvrant les risques statutaires encourus en cas de décès, accidents du travail ou non professionnels, maladies professionnelles ou non, maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Elle rappelle que ce dernier a, en 2016, lancé une consultation qui a abouti à la signature d'un marché public avec le groupement CNP / GRAS-SAVOYE pour la couverture du risque et la gestion du contrat. Ledit marché arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

Le Centre de gestion, dans le cadre du lancement d'une nouvelle consultation, sollicite la Commune pour lui donner mandat avec possibilité pour elle de souscrire ou non le contrat en résultant.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DONNE mandat au président du Centre de gestion de l'Ain pour engager la consultation et conclure, le cas échéant, un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires, sans engagement de la part de la Commune.

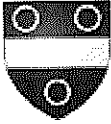
PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION RIFSEEP

Mme le Maire explique au Conseil que l'emploi de secrétaire générale, faisant partie du groupe de fonctions 1a, sera pourvu à compter du 1^{er} janvier 2020 par un agent titulaire du grade de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Elle propose, en conséquence, d'ajouter le groupe de fonctions 1a au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et de fixer les montants de référence du RIFSEEP comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2020 :

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux				
Groupe	IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)		CIA (Complément Indemnitaire Annuel)	
	Montant de base annuel			
	Proposé	Maxi de référence	Proposé	Maxi de référence
B 1a	9 200 €	17 480 €	1 400 €	2 380 €
B 1c	4 720 €	17 480 €	1 300 €	2 380 €

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

QUESTIONS DIVERSES

1. Questions écrites d'Agnès DUBOIS : Mme le Maire donne lecture du courriel envoyé en Mairie ce lundi 16 décembre :
 - pourquoi le journaliste présent est-il autorisé à s'asseoir à la table du Conseil et de plus à intervenir ? Mme le Maire informe que, pour des raisons pratiques, elle lui avait donné l'autorisation mais que, depuis, une table a été installée à son intention. D'autre part, elle précise que le journaliste n'a pris la parole qu'après y avoir été autorisé et que sa question portait sur la mise en place d'une mutuelle communale, infos qui lui étaient nécessaires pour étayer son article.
 - Qu'en est-il du projet de partenariat ou d'échange scolaire avec la ville de KATOWICE en Pologne ? Pourquoi dans un article du Progrès est-il question d'un jumelage entre la ville de CIECZEN en Pologne et la ville de DORTAN ? Janine DURET se déclare surprise car ces questions, encore au stade d'ébauche, ont été plusieurs fois évoquées en Conseil municipal sans qu'aucune voix ne se soit élevée contre. Mme le Maire et Joël SUBTIL précisent qu'ils se sont rendus en Pologne à leurs frais. L'idée d'échanges épistolaires entre enfants a d'ailleurs été évoquée en conseil d'école élémentaire.
2. Demande d'un administré : Janine DURET fait part de la demande d'un administré pour le classement d'une partie de parcelle en zone constructible. Mme le Maire informe qu'il est trop tard, l'enquête publique relative au PLUIH étant terminée. Cependant, il sera possible de déposer une requête lors d'une prochaine révision.

La séance est levée à 19h40.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Marie-Rose RIZZO

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.